

# Glossaire

---

## **Accord de préparation à la retraite (APR)**

Accord d'entreprise qui prévoit, pour chaque salarié de BOIRON société mère, un capital temps rémunéré à prendre avant son départ à la retraite, dédié à la préparation de sa retraite et fonction de son ancienneté.

## **Autres produits et charges opérationnels**

Ils comprennent les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales ainsi que le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi.

## **Compte de résultat par activité**

Présentation retenue par le groupe pour le compte de résultat consolidé. Les charges sont regroupées par grande activité de l'entreprise (production industrielle, préparation et distribution, promotion, recherche, affaires réglementaires, fonctions support, autres produits et charges opérationnels...).

## **Coûts de production industrielle**

Ensemble des charges qui concourent à la production réalisée par nos cinq sites de production, intégrant notamment les services de fabrication, la gestion de production, l'assurance et le contrôle qualité.

## **Coûts de préparation et distribution**

Ensemble des charges liées à la distribution des produits et à l'activité des préparatoires dans les établissements de distribution.

## **Coûts de promotion**

Ensemble des charges liées à la promotion des produits (marketing, publicité et réseaux commerciaux notamment).

## **Coûts de recherche**

Ensemble des charges liées à la recherche sur les spécialités et les médicaments à nom commun.

## **Coûts des affaires réglementaires**

Ensemble des charges liées au fonctionnement des services affaires réglementaires, en particulier : frais de personnel, honoraires, taxes et frais d'enregistrement.

### **Coûts des fonctions support**

Coûts liés aux services qui travaillent en support de la production, de la distribution et de la promotion. Ces coûts intègrent notamment la Direction Générale, les fonctions financières, juridiques, informatiques et ressources humaines.

### **Engagements sociaux**

Avantages sociaux accordés aux salariés, conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux. Les engagements sociaux du groupe BOIRON intègrent notamment, en France, l'accord de préparation à la retraite, les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail.

### **Enregistrement Homéopathique (EH) et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)**

En 1992, une directive européenne a fixé le cadre réglementaire pour le maintien sur le marché des médicaments homéopathiques fabriqués industriellement :

- l'Enregistrement Homéopathique (EH) fixe les dispositions pour les médicaments homéopathiques répondant aux critères suivants : l'absence d'indication thérapeutique sur l'étiquetage, des hauteurs de dilution encadrées, l'administration par voie orale ou externe.
- l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) concerne les spécialités homéopathiques qui revendiquent une indication thérapeutique homéopathique traditionnelle d'automédication ou qui ne peuvent remplir les trois critères énoncés ci-dessus pour l'Enregistrement.

### **Evolution à taux de change courant / Evolution à taux de change constant**

L'évolution à taux de change courant est l'évolution en euros d'un indicateur financier entre deux périodes, résultant des taux de change retenus pour la conversion de chaque période. Cette évolution tient ainsi compte des effets liés à la variation des taux de change.

Une évolution à taux de change constant est estimée par le groupe (notamment pour le chiffre d'affaires) en retenant pour l'année en cours le taux de change retenu pour la période comparative. Cette méthode permet de neutraliser les effets liés à la variation des taux de change.

### **Indemnité de départ à la retraite (IDR)**

Rémunération versée au salarié au moment de son départ à la retraite, régie en France par la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

### **Médaille du travail**

Prime versée au salarié à une date anniversaire, visant à récompenser son ancienneté professionnelle.

### **Médicaments homéopathiques à nom commun**

Les médicaments homéopathiques à nom commun sont en général présentés sous forme de tubes de granules ou de doses de globules.

Aucune indication thérapeutique ni posologie ne figure généralement sur leur conditionnement, car c'est le professionnel de santé qui détermine l'indication du médicament et sa posologie en fonction de chaque individu.

Tout laboratoire peut commercialiser ces médicaments homéopathiques à nom commun. Leurs dénominations ne sont pas protégeables à titre de marque, s'agissant de dénominations communes.

### **Spécialités de médication familiale**

Chaque laboratoire peut développer spécifiquement ses propres "spécialités". Ces médicaments homéopathiques à nom de marque sont mis au point pour traiter une affection particulière (rhume, toux, bouffées de chaleur par exemple) et possèdent, généralement, une indication thérapeutique et une posologie. Une notice détaillée figure dans chaque boîte pour faciliter leur utilisation en automédication.

Contrairement aux médicaments homéopathiques à nom commun, ces marques peuvent être protégées, s'agissant de "noms de fantaisie".

### **Résultat opérationnel**

Indicateur de performance utilisé par le groupe. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts.

Il intègre le résultat des activités du groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.